

DELEGATION DE SIGNATURE POWER OF SIGNATURE

Date de publication :

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice exécutive de la direction des Risques, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la direction des Risques visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique HEURTEVENT, Directrice exécutive de la direction des Risques, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Antoine LECANU, Directeur du département Gestion des risques groupe, Monsieur Philippe LAVALLEE, Responsable de la cellule Stratégie risque et réglementation et Monsieur François TIROT, Directeur du département Risque opérationnel et contrôle permanent.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 27 octobre 2022

En un exemplaire original

**Le Directeur général
Rémy RIOUX**